

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 34 (1997)  
**Heft:** 1311

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les pièges du sens commun

**E**N MATIÈRE DE drogue comme en d'autres, le sens commun tient des réponses toujours prêtes. Il affectionne les solutions carrées qui, à première analyse, résistent à toute réfutation. La logique qui sous-tend son discours apparaît tout à la fois simple et solide.

Comment donc prescrire des stupéfiants aux toxicomanes sous prétexte de lutter contre la drogue? Vous n'y pensez pas. Alors qu'il suffirait d'intensifier la chasse aux trafiquants, de punir les consommateurs et de les contraindre à renoncer à leur vice coupable.

Tel est le propos de l'initiative au titre accrocheur «Jeunesse sans drogue». Ses auteurs, prisonniers du sens commun, n'ont cure des échecs enregistrés par la répression ici et ailleurs (voir en page 2). La force de leur certitude, nourrie par ce

raisonnement de sens commun, leur interdit de voir la réalité. Les partisans de cette initiative se battent pour un principe, une société sans drogue. Contre le désordre qu'exprime la toxicomanie, ils aspirent à la loi et à l'ordre. En somme l'autorité bafouée de l'État les préoccupe plus que le sort des personnes dépendantes. La politique menée par le Conseil fédéral depuis quelques années part de ce constat d'échec. Elle ne s'appuie pas sur une théorie et ne vise pas à établir une situation idéale. Plus modeste, elle prend en

compte les expériences multiples et diverses conduites sur le terrain par des autorités communales, des professionnels de l'action sociale et des soignants, reconnaissant par là la complexité du problème.

L'expérience de la prescription d'héroïne sous contrôle médical s'inscrit dans ce contexte. Ses premiers résultats, encourageants, ne conduiront pas à généraliser cette démarche qui restera réservée aux cas les plus lourds. Déjà on peut observer que les toxicomanes participant à cette expérience renouent des liens sociaux, exercent leur fragile autonomie retrouvée parce

qu'ils sont écoutés, considérés comme des sujets. Parce qu'ils croient tout savoir, les adeptes du sens commun ne comprennent donc pas que rompre avec la drogue implique préalablement de tisser des rela-

tions, même ténues avec la société.

La démarche pragmatique adoptée par la Suisse est loin d'être parfaite. La pondération délicate entre prévention, répression, soins et aide à la survie mérite d'être encore affinée au gré des évaluations faites sur le terrain. Jusqu'à il y a peu montrée du doigt par les pays qui nous entourent, la Suisse fait aujourd'hui figure de pionnier et attire les experts étrangers. Le bon sens commande que nous persévérions dans cette voie. JD

*L'autorité*

*bafouée de l'État*

*les préoccupe plus que*

*le sort des personnes*

*dépendantes*